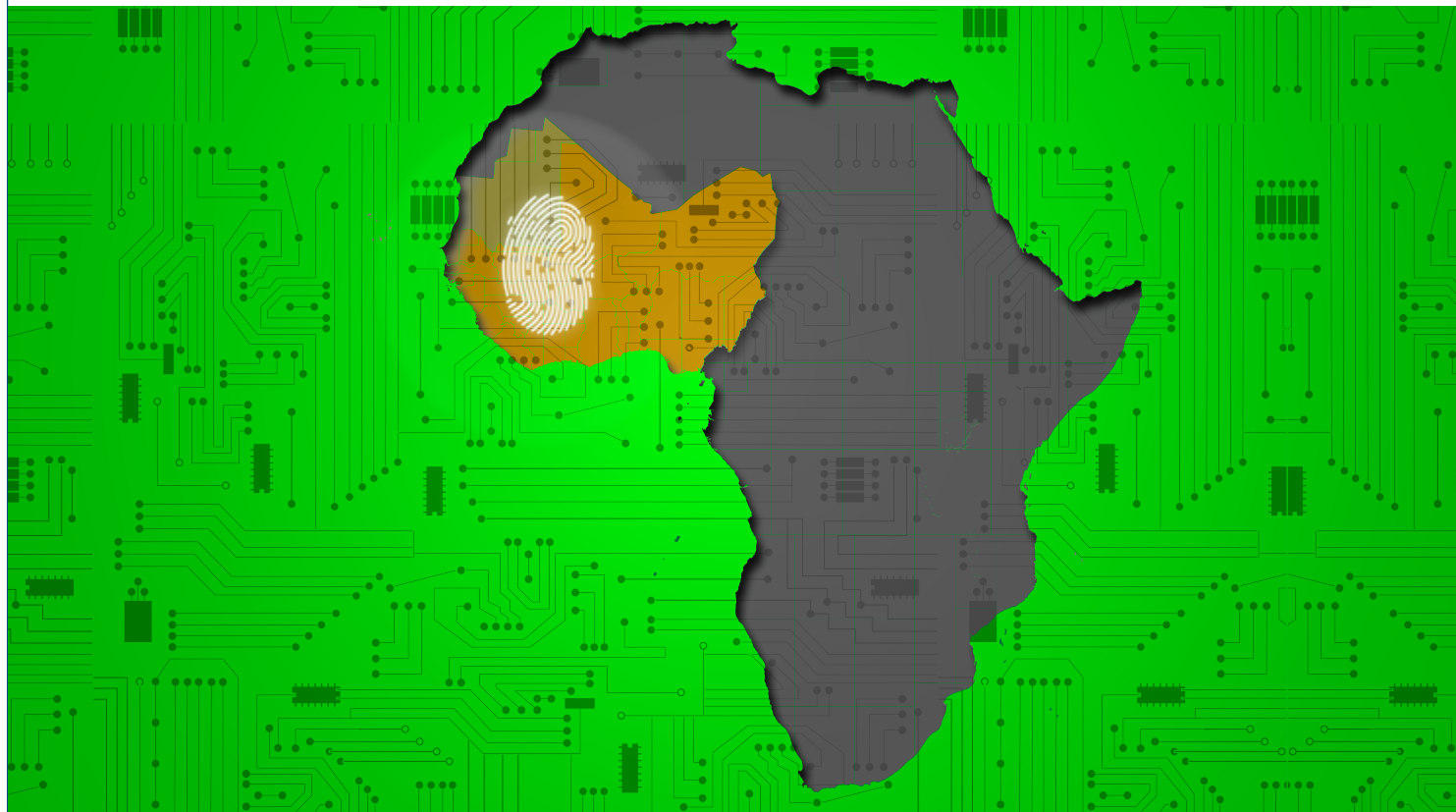




INTERPOL



## SIPAO/PROJET AFIS

Mise en place de systèmes automatisés de reconnaissance d'empreintes digitales (AFIS) dans les pays d'Afrique de l'Ouest

### OBJECTIF

Ce projet, qui s'inscrit dans le Programme SIPAO (Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest), vise à renforcer les systèmes AFIS policiers (systèmes automatisés de reconnaissance d'empreintes digitales utilisés à des fins d'identification criminelle) des pays participants, ou à aider les pays qui ne disposent pas encore d'un tel système à s'en doter.



## SIPAO/PROJET AFIS

### CONTEXTE

Incriminer des individus ayant commis des crimes sur la base de preuves matérielles tangibles est une étape importante dans le processus pénal. Les empreintes digitales et palmaires sont des techniques éprouvées.

Cet objectif d'incrimination ne peut être atteint que si les bases de données sont alimentées avec des données de qualité. Une base AFIS ne déroge pas à cette règle et il est crucial de scrupuleusement observer les standards techniques sur l'ensemble de la chaîne criminalistique depuis l'enregistrement des empreintes digitales jusqu'à l'utilisation du système AFIS, en passant par le relevé des traces latentes sur la scène de crime et la révélation des traces papillaires en laboratoire. Chaque chaînon contribue à élucider des affaires, lier des affaires entre elles ou à identifier une personne.

Le projet AFIS du Programme SIPAO aidera les pays d'Afrique de l'Ouest à passer d'un système manuel à un système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales et à renforcer la chaîne criminalistique. Cette évolution permettra aux services chargés de l'application de la loi d'identifier plus de malfaiteurs, de prévenir et de réduire la criminalité, et d'améliorer la sécurité dans la région et au-delà.

### IMPACT

Le projet AFIS du Programme SIPAO entend avoir des retombées positives à long terme, et il vise pour cela à :

- favoriser un changement de méthode en matière d'enquêtes pénales, avec le recours à des preuves scientifiques avérées ;
- réduire les délais de traitement des données et mettre en évidence des liens qui, sans cela, pourraient passer inaperçus ;
- améliorer la quantité et la qualité des données et accroître l'efficacité de la police s'agissant de résoudre les affaires ;

- relier directement l'infrastructure AFIS aux systèmes SIPAO nationaux ;
- faire adopter la norme ANSI/NIST INT-I d'INTERPOL pour le partage des données biométriques, afin de contribuer à l'amélioration de la coopération policière au sein de la région, dans les pays de la CEDEAO et en Mauritanie ;
- améliorer la coopération entre les services chargés de l'application de la loi des pays d'Afrique de l'Ouest et la communauté mondiale, notamment via la plateforme Biometric Hub en 2023 ;
- aider les pays à mettre en place un cadre juridique régissant l'exploitation des empreintes digitales dans les procédures pénales et l'utilisation de la base de données AFIS.

Le projet AFIS est un élément essentiel du Programme SIPAO et il ouvre la voie à de nouvelles technologies plus innovantes. L'exploitation des empreintes digitales est une première étape, et il conviendra de poursuivre avec d'autres technologies telles que l'ADN et la reconnaissance faciale, entre autres.

### PARTENAIRES DU PROJET

Le projet AFIS du Programme SIPAO est mené en Afrique de l'Ouest. Il est financé par l'Union européenne, conformément à l'orientation politique donnée par la CEDEAO, et mis en œuvre par INTERPOL avec le soutien de CIVIPOL.

**Donateur :** Union européenne

**Calendrier :** 2022 - 2024

**Budget :** 15 millions d'EUR



Financé par l'Union européenne



INTERPOL

INTERPOL Secrétariat Général  
200 Quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon  
France  
[www.interpol.int](http://www.interpol.int)